

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N°2020 001936 /MENESRS-SG

Portant création d'une commission d'ouverture, d'analyse et d'évaluation des CV, de la méthodologie et de la proposition financière dans le cadre du service de consultants pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de la mise à jour du manuel de procédures de gestion des cantines scolaires (Dossier n°0588/P-2020).

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°08-022 du 23 juillet 2008, modifiée, portant création de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
Vu la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois des finances ;
Vu l'ordonnance n°09-010/ P-RM du 04 mars 2009 portant création des Directions des Finances et du Matériel;
Vu le Décret n°08-481/P-RM du 11 août 2008, modifié, portant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
Vu le Décret n°09-0137/P-RM du 27 mars 2009, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Directions des Finances et du Matériel ;
Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;
Vu le Décret n°2019-0119/P-RM du 22 février 2019 portant règlement général de la comptabilité-matières ;
Vu le Décret n°2020-0293/P-RM du 11 juin 2020 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le Décret n°2020-0325/P-RM du 27 juillet 2020 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé une commission d'ouverture, d'analyse et d'évaluation des CV, de la méthodologie et de la proposition financière dans le cadre du service de consultants pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de la mise à jour du manuel de procédures de gestion des cantines scolaires (Dossier n°0588/P-2020).

La commission est composée ainsi qu'il suit :

- Le Directeur des Finances et du Matériel ou son représentant, Président ;
- Le Chef de la Division Approvisionnement et Marchés Publics, membre ;
- Le Chef de la Section Marchés, Conventions et Baux, Rapporteur ;
- Les deux Chargés des marchés et contrats, membres ;
- Le Représentant du Centre National des Cantines Scolaires (CNCS), membre ;
- Le Représentant de la Cellule de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CPMP-MENESRS), observateur.

Article 2 : Le Directeur des Finances et du Matériel est chargé de l'exécution correcte de la présente décision qui sera communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Cabinet/MENESRS.....01
- Archives.....01
- Intéressés.....07



Bamako, le **11 AOUT 2020**
P/Le Ministre P.O,
Le Secrétaire Général,

Kinane Ag GADEDA
Chevalier de l'Ordre National